

**PROCÈS VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE D'ASSAINISSEMENT DES SABLONS
SÉANCE DU JEUDI 24 FÉVRIER 2022**

L'an deux mille vingt deux, le 24 Février 2022 à 17h30, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle Philippe de l'Isle à Saint-Crépin-Ibouwillers, sous la présidence de Monsieur Alain LETELLIER, Président.

Conseillers en exercice : 28

Présents : 24

Votants : 24

Présents :

Mesdames Annie LEROY - Brigitte MAHEU – Carole DELANDE - et Messieurs Alain LETELLIER – Emmanuel PIGEON – Denis VANHOUTTE - Olivier DUPUIS - Hervé LE MAREC - Jean-Sébastien DELAVILLE – Jean-Jacques THOMAS – Abdelafid MOKHTARI - Daniel CAUCHIES – Laurent CHEVALLIER - Eddie VANDENABEELE – Gérard PETITJEAN-LUCAS (suppléant) – Pascal PIOCELLE (suppléant) -François DOUTRELEAU (suppléant) - Francis BOGAERT (suppléant) – Philippe LOGEAY (suppléant) – Michel GUILLIN (suppléant) - Francis PAULIAN – Hervé LEFEBRE – Francis NOEL – Patrick LOUVET.

Absents excusés :

Mesdames Catherine HERMAN – Dominique MARGERY

.Messieurs Claude DEPLECHIN, Hervé DE KONINCK, Hervé VALLET, Christian GOUSPIL, Didier BOUILLIANT, Christian NEVEU, Bruno CALAIRO, Benoît DAUTREMEPUIS, Hervé LEFEBRE.

Secrétaire de séance : Monsieur LOUVET Patrick est désigné secrétaire de séance.

Délibération n°2022-01 – Approbation du Procès-Verbal du Conseil Syndical du 14 Décembre 2021

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal du conseil syndical du 14 décembre 2021.

Délibération n°2022-02 – Approbation de l'Avenant N°1 au contrat de DSP d'Assainissement Collectif

Vu le contrat de délégation de service public d'assainissement collectif conclu le 1er septembre 2014,

Considérant la modification des installations exploitées par le concessionnaire (suppression des stations d'épuration de Hénonville et Ivry le Temple et ajout de 6 postes de relevage), les impacts de la crise sanitaire COVID 19 en matière de traitement des boues et la nécessité de prolonger de 4 mois la durée de ce contrat afin de préserver une continuité de service,

Considérant que ces modifications impliquent la conclusion d'un avenant impliquant également une modification de la rémunération du concessionnaire,

Vu l'avis favorable de la commission DSP qui s'est tenue le 24 février 2022 à 17h00,

Sur proposition de Monsieur le Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'avenant n°1 au contrat de DSP d'assainissement collectif conclu le 1^{er} septembre 2014,
AUTORISE Monsieur le Président à signer avec la société SAUR Derichebourg Aqua, l'avenant annexé à la présente délibération.

Délibération n°2022-03 Approbation de l'Avenant n°3 au contrat de DSP pour l'exploitation du Service d'Assainissement de la Commune de Monneville

Considérant la modification des installations exploitées par le concessionnaire (suppression de la station d'épuration de Monneville et ajout de 4 postes de transfert, d'un poste de relevage, d'une bache point haut, 4 300 ml de réseau gravitaire et de 211 branchements),

Considérant que ces modifications impliquent la conclusion d'un avenant impliquant également une modification de la rémunération du concessionnaire,

Vu l'avis favorable de la commission DSP qui s'est tenue le 24 février 2022 à 17h00,

Sur proposition de Monsieur le Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'avenant n° 3 au contrat de DSP pour l'exploitation du service d'assainissement de la commune de Monneville.

AUTORISE Monsieur le Président à signer avec la société SEAO, l'avenant annexé à la présente délibération.

Délibération n°2022-04 Admissions en non-valeur

Vu l'état des créances non recouvrées présenté par Monsieur le Trésorier du fait de poursuites sans effet ou de décès,

Sur proposition de Monsieur le Président,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE d'admettre en non-valeurs une somme de 27 594,24 euros.

PRECISE que la dépense sera imputée au chapitre 65 – article 6541.

Le procès-verbal de la séance du 24 Février 2022 est composé des 4 délibérations suivantes :

- **Délibération n°2022-01** – Approbation du procès-verbal du conseil syndical du 14 décembre 2021
- **Délibération n°2022-02** – Approbation de l'Avenant n°1 au contrat de DSP d'Assainissement collectif.

- **Délibération n°2022-03** – Approbation de l’Avenant n°3 au contrat de DSP pour l’exploitation du Service d’Assainissement de la Commune de Monneville.

- **Délibération n°2022-04** – Admissions en non-valeur.